

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

du dispositif de formation Échafaudages de pied R408



Référentiel
des formations

Sommaire

1. PRÉAMBULE.....	4
2. LA PRÉVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR.....	5
2.1 LES ENJEUX.....	5
2.2 LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR.....	6
2.3 LES VALEURS, LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	7
3. LE DISPOSITIF DE FORMATION : UNE ACTION DE PRÉVENTION À PART ENTIÈRE.....	7
3.1 LA FINALITÉ DU DISPOSITIF DE FORMATION	7
3.2 LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF DE FORMATION	7
3.3 LE DOMAINE D'APPLICATION	8
3.4 LA PRÉSENTATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCES À MAÎTRISER	8
3.4.1 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur	9
3.4.2 Les domaines de compétences visés pour le vérificateur interne	9
3.4.3 Les domaines de compétences visés pour l'utilisateur	9
3.4.4 Les domaines de compétences visés pour l'utilisateur et vérificateur journalier.....	9
3.4.5 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur et vérificateur interne.....	10
3.4.6 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur échafaudage de pied et monteur- utilisateur-vérificateur échafaudage roulant	10
3.4.7 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur-vérificateur (journalier et maintenance) échafaudage de pied et échafaudage roulant.....	10
3.5 LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES.....	11
3.6 LE CONTRÔLE DES PRÉREQUIS	12
3.7 LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION	13
3.8 LE MAINTIEN ET L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES	14
3.9 LES ATTESTATIONS DE COMPÉTENCE FORMATION ET PROFESSIONNELLE.....	14
3.10 LA RECONNAISSANCE DES FORMATEURS.....	14
3.11 LA CERTIFICATION DES FORMATEURS.....	14
4. L'ENCADREMENT DU DISPOSITIF.....	15
5. LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF.....	16
5.1 LE DISPOSITIF D'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES	16
5.2 LA GESTION ADMINISTRATIVE	16
6. LES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS DES FORMATIONS DE CE DISPOSITIF17	
6.1 LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 (DC1).....	17
6.1.1 Le référentiel de compétences du DC1	17
6.1.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC 1	18
6.2 LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 (DC2).....	19
6.2.1 Le référentiel de compétence du DC2.....	19
6.2.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC2	21
6.2.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du (DC2).....	23
6.3 LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 3 (DC3).....	24
6.3.1 Le référentiel de compétences du DC3	24
6.3.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC3	26
6.3.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC3	27
6.4 LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 4 (DC4).....	28

6.4.1	Le référentiel de compétences du DC4	28
6.4.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC4	29
6.4.3	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC4	30
6.5	LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 5 (DC5).....	30
6.5.1	Le référentiel de compétences du DC5	30
6.5.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC5	34
6.5.3	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC5	38
7.	LES FORMATIONS.....	39
7.1	LA FORMATION « MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED »	39
7.1.1	Le référentiel d'activité.....	39
7.1.2	La fiche descriptive	40
7.2	LA FORMATION « VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIEDS (AU SENS DE LA R408) »	41
7.2.1	Le référentiel d'activité.....	41
7.2.2	La fiche descriptive	42
7.3	LA FORMATION « UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED »	44
7.3.1	Le référentiel d'activité.....	44
7.3.2	La fiche descriptive	44
7.4	LA FORMATION « UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED »	45
7.4.1	Le référentiel d'activité.....	45
7.4.2	La fiche descriptive	46
8.	LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE ET LE MATÉRIEL ASSOCIÉ.....	47
8.1	LES LOCAUX À DISPOSITIONS.....	47
8.2	LES MATÉRIELS ÉCHAFAUDAGES DE PIED	47
8.3	LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE	48
8.4	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	48
8.5	AUTRES	48
9.	EXEMPLES DE PLANS.....	49
9.1	PLAN N°1 – MONTAGE À CADRES ANCRÉ SUR FAÇADE	49
9.1.1	Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade - Vue 3D	49
9.1.2	Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade.....	50
9.1.3	Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade - Nomenclature.....	51
9.2	PLAN N°2 – SAPINE LIAISONNÉE PAR POUTRE - AUTOSTABLE	52
9.2.1	Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre - Autostable - Vue 3D.....	52
9.2.2	Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre - Autostable	53
9.2.3	Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre – Autostable – Nomenclature.....	54
9.3	PLAN N°3 – SAPINE LIAISONNÉE PAR POUTRE.....	55
9.3.1	Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre - Vue 3D	55
9.3.2	Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre	56
9.3.3	Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre - Nomenclature.....	57
10.	MODÈLES D'ATTESTATIONS.....	58
10.1	MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES FORMATION (ISSUE DE FORPREV).....	58
10.2	MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLE	59

1. Préambule

La politique de prévention mise en œuvre dans le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS accorde une grande importance à la formation des salariés aux risques auxquels ils sont exposés à leur poste de travail.

Le code du travail (article R. 4323-69) précise que « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées ».

En 2004, la recommandation R408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les responsables du montage ou monteurs d'échafaudages mais également pour les responsables de conception, les responsables de réception et de maintenance et pour les personnels travaillant sur les échafaudages.

En 2006, l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS a mis en place un conventionnement des organismes de formation permettant d'encadrer les formations à dispenser pour le montage, l'utilisation, la vérification et le démontage des échafaudages de pied.

À travers ces formations, ce conventionnement a permis à un grand nombre de salariés d'acquérir des compétences visant à la maîtrise des risques liés à cet équipement de travail conformément aux référentiels de la recommandation R408.

Depuis 2011, pour faire face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels confient à des organismes extérieurs et des entreprises la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation des entités (organisme de formation ou entreprise).

La démultiplication permet de confier à d'autres entités que les Carsat, Cramif, CGSS et l'INRS certaines formations tout en garantissant leur qualité.

Ce document porte sur le dispositif d'habilitation des organismes de formation et des entreprises, spécifique aux formations Échafaudages de pied – R408.

À partir du 1^{er} juillet 2018, ce nouveau dispositif d'habilitation s'est substitué totalement au conventionnement d'organismes de formation.

La liste des organismes de formation habilités est disponible sur le site INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Pour satisfaire aux exigences du dispositif d'habilitation, l'INRS avec l'Assurance maladie Risques professionnels et le Syndicat Français de l'Échafaudage du Coffrage et de l'Étalement (Sfece) se sont associés pour développer cette offre de formation dans le respect des obligations de la formation professionnelle continue et en cohérence avec la recommandation R408 et les dispositions réglementaires afférentes.

Le présent document de référence remplit plusieurs fonctions :

- d'une part, donner de la lisibilité et du sens au dispositif de formation pour l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS et les partenaires externes en le situant dans le contexte global de prévention du risque de chute de hauteur
- d'autre part, assurer une déclinaison pédagogique et technique en rappelant la démarche de prévention du risque de chute de hauteur, en énonçant les objectifs de formation visés par l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS et en décrivant le dispositif de formation et de validation mis en œuvre ainsi que les contenus de formation

Il décrit plusieurs dispositions technico-pédagogiques :

- des éléments de cadrage du dispositif
- des référentiels : d'activité professionnelle, de compétences, d'évaluation des acquis de la formation
- des modalités pédagogiques

Le respect des modalités d'action et de formation décrites ci-après constitue une adhésion aux principes et valeurs promus par le réseau prévention.

L'Assurance maladie Risques professionnels/INRS se réserve le droit de modifier à tout moment le présent document, notamment pour prendre en compte les évolutions techniques, réglementaires et pédagogiques, et à moyen terme les enseignements tirés de l'évaluation du dispositif, au regard de son impact en entreprise.

2. La prévention du risque de chute de hauteur

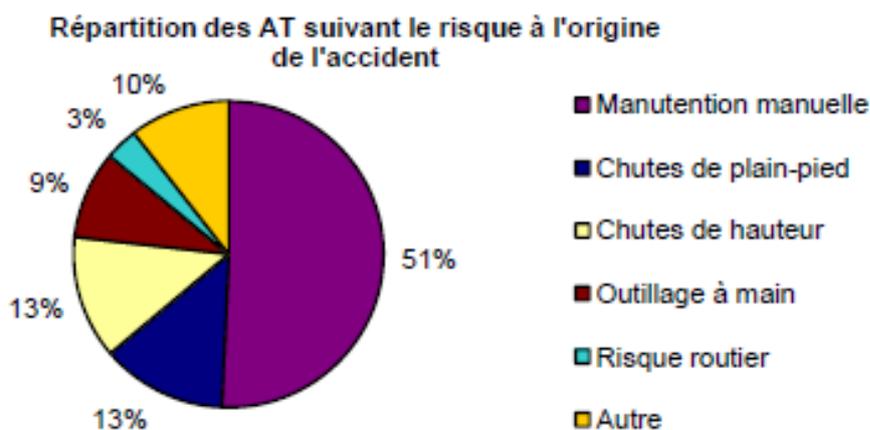
2.1 Les enjeux

Chaque année, plus de 10 % des accidents du travail avec arrêts sont dus aux chutes de hauteur. Toutes branches d'activités confondues, la chute de hauteur est le 3^{ème} risque à l'origine d'accidents du travail.

Les chutes de hauteur représentent également la 2^{ème} cause d'accidents mortels liés au travail.

Ces accidents surviennent dans tous les secteurs d'activité, mais c'est dans le secteur de la construction que l'on constate la plus forte proportion et les conséquences les plus graves.

Dans le BTP, 16 % des accidents du travail sont causés par des chutes de hauteur, avec 50 décès annuels sur 144 et près de 3,3 millions de journées de travail perdues par an.



Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

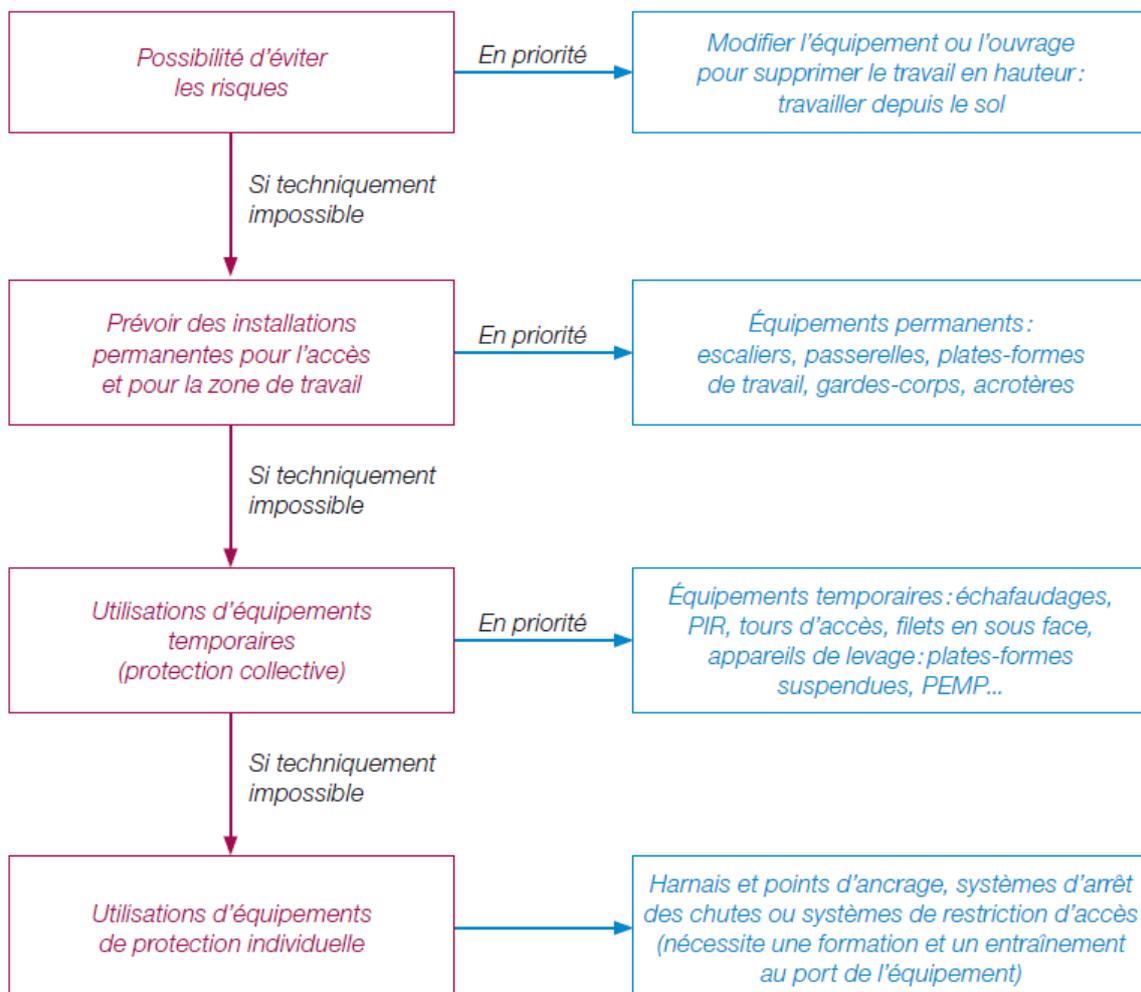
	%
Manutention manuelle	51%
Chutes de plain-pied	13%
Chutes de hauteur	13%
Outillage à main	9%
Risque routier	3%
Autre	10%

Accidents du travail - Synthèse des 9 Comités Techniques Nationaux

2.2 La démarche de prévention du risque de chute de hauteur

La démarche de prévention des risques de chute de hauteur doit s'articuler autour des principes généraux de prévention (extrait ED 6110) :

Protection contre la chute de hauteur. Logigramme de choix



L'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS ont notamment amélioré la prévention avec l'introduction d'équipements de travail plus sûrs et mieux utilisés.

L'échafaudage est pour de nombreuses activités, notamment pour la construction, l'équipement temporaire de travail de base.

Dans le domaine de l'échafaudage, l'Assurance maladie Risques Professionnels et l'INRS ont agi sur la conception des équipements (Normalisation, Marquage NF...), et sur l'utilisation (Recommandations et référentiels de compétences).

2.3 Les valeurs, le cadre réglementaire

Afin de répondre aux enjeux rappelés précédemment, l'ensemble du dispositif proposé dans ce document de référence repose sur des valeurs et des principes fondamentaux partagés par les acteurs de l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS (Cnam/DRP, Carsat/Cramif/CGSS, Eurogip et INRS).

Il s'agit des « **Valeurs essentielles** » (la personne, la transparence, le dialogue social) et des « Principes et pratiques recommandés pour l'évaluation des risques professionnels » - ED INRS 902. L'ensemble s'inscrit dans le cadre général des **principes de prévention** issus de la loi du 31 décembre 1991 transposant la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 qui concernent la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

La formation est un moyen fort, prioritaire, de promotion et de diffusion de la prévention, et d'acquisition des compétences permettant de travailler en sécurité.

3. Le dispositif de formation : une action de prévention à part entière

3.1 La finalité du dispositif de formation

Dans la continuité des référentiels définis par la recommandation R408, le dispositif de formation proposé doit accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise œuvrant dans le domaine des échafaudages, en favorisant l'autonomie et la pérennité de la démarche au sein de l'entreprise.

Par son architecture et ses modalités d'organisation, le dispositif élaboré par l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels a la volonté :

- d'accompagner tous les acteurs de l'entreprise dans le développement de compétences notamment en prévention pour ce qui concerne la mise en œuvre des échafaudages,
- de répondre aux besoins et aux spécificités du plus grand nombre d'entreprises mettant en œuvre des échafaudages conformément à la notice du fabricant.

3.2 Les bénéficiaires du dispositif de formation

La recommandation R408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences correspondant à des activités dans le cadre de la mise en œuvre d'échafaudage.

Le dispositif de formation concerne les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants, amenés à réaliser les activités suivantes :

- Le montage et le démontage d'échafaudages de l'entreprise
- La vérification réglementaire d'échafaudages (et la réception) de l'entreprise
- L'utilisation d'échafaudages (ou le travail sur échafaudages)
- La vérification journalière d'échafaudages (ou la maintenance)

Pour les activités de montage/démontage et de vérification réglementaire, ce dispositif de formation ne s'applique qu'aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) montés conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Ce dispositif de formation ne couvre pas les activités de montage/démontage et de vérification mettant en œuvre des échafaudages de pied nécessitant un plan et une note de calcul (hauteur supérieure à 24 mètres et/ou montés dans des configurations non prévues par la notice technique du fabricant).

Ce dispositif de formation ne couvre pas les activités professionnelles de montage/démontage et de vérification des échafaudages de pied qui nécessitent une formation approfondie. Pour ces formations, les entreprises pourront s'adresser, par exemple, à un organisme de formation reconnu par le SFECE.

Les travailleurs bénéficiaires d'une formation sont identifiés comme appartenant à l'une des quatre catégories de publics suivants :

- **monteur-utilisateur,**
- **vérificateur interne,**
- **utilisateur,**
- **utilisateur et vérificateur journalier (au sens de l'arrêté du 21 décembre 2004).**

Les **référentiels d'activité** pour chacun de ces quatre publics sont consignés dans chacune des formations.

Les activités de conception et de calcul d'échafaudages ne sont pas prises en compte dans ce dispositif de formation. Pour ces formations, les entreprises pourront s'adresser, par exemple, à un organisme de formation reconnu par le Sfece.

3.3 Le domaine d'application

Extrait R408 : « Un échafaudage de pied est un échafaudage en structure métallique construite à partir d'éléments préfabriqués, reposant au sol ou sur des appuis solides par l'intermédiaire de platines et vérins. Il est généralement ancré à l'ouvrage. Cette structure est équipée de planchers de travail et de moyens d'accès. »

Ne sont pas visés par ce dispositif de formation :

- Les échafaudages de pied « tubulaires » dont la structure est composée uniquement de tubes et colliers
- Les échafaudages roulants (voir Dispositif de formation - Échafaudages roulants – R457)

3.4 La présentation des domaines de compétences à maîtriser

Les **domaines de compétences** définissent l'architecture du socle de compétences nécessaires pour que chacun des quatre publics puisse intervenir en garantissant sa santé et celle des personnes présentes dans l'environnement de l'intervention. Ces grands domaines de compétences se déclinent eux-mêmes en un certain nombre de compétences majeures. Elles sont définies pour chacun des quatre publics et traduites en compétences professionnelles.

Les **référentiels de compétences** sont consignés au § 6.

3.4.1 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur

Cette formation s'adresse aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) montés conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Le monteur dispose des compétences de l'utilisateur et vérificateur journalier.

3.4.2 Les domaines de compétences visés pour le vérificateur interne

Cette formation s'adresse aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
Compétence 5	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Le vérificateur dispose des compétences du vérificateur journalier et des compétences de l'utilisateur.

3.4.3 Les domaines de compétences visés pour l'utilisateur

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

3.4.4 Les domaines de compétences visés pour l'utilisateur et vérificateur journalier

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

3.4.5 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur et vérificateur interne

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
Compétence 5	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

3.4.6 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur échafaudage de pied et monteur-utilisateur-vérificateur échafaudage roulant

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
Compétence 2R	Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
Compétence 3R	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
Compétence 4R	Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

NB : R correspond au dispositif échafaudages roulants

3.4.7 Les domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur-vérificateur (journalier et maintenance) échafaudage de pied et échafaudage roulant

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
Compétence 2R	Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
Compétence 3R	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
Compétence 4R	Utiliser un échafaudage roulant en sécurité
Compétence 5	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

NB : R correspond au dispositif échafaudages roulants

3.5 Les modalités pédagogiques

La dynamique du dispositif formatif repose sur une logique de **formation en lien avec l'activité professionnelle**. L'utilisation d'une plateforme pédagogique, permettant la réalisation des travaux pratiques, est obligatoire.

Les **fiches descriptives** des prescriptions concernant la conception et l'utilisation de la plateforme pédagogique (locaux, échafaudages, matériels...) sont consignées en annexes au présent document.

Les stagiaires doivent être amenés à développer leurs savoirs de **manière pratique** grâce à l'alternance entre les apports dispensés en salle et les mises en situation sur la plateforme pédagogique.

La partie théorique représentera 30% à 50% du temps total de la formation.

La partie pratique représentera 50% à 70% du temps total de la formation et sera réalisée sur la plateforme pédagogique.

Les durées de formation minimales doivent respecter la répartition théorie/pratique et doivent intégrer l'accueil, les pauses et le bilan de la formation.

Le formateur doit adapter ses formations (choix des mises en situation, études de cas et exemples cités) aux activités des stagiaires. Pour ce faire, il est recommandé de questionner l'entreprise, en amont de l'action de formation, afin d'avoir des éléments concrets sur les futures missions et configurations futures du travail des stagiaires.

Les durées des formations et le nombre de stagiaires

Les effectifs (minimum et maximum) de chacune des formations sont fixés pour des raisons pédagogiques.

	Durées minimales	Nombre de stagiaires par formateur
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	3 journées Soit 21 heures	8 stagiaires maximum
Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	2 journées Soit 14 heures	10 stagiaires maximum
Utiliser des échafaudages de pied	0,5 journée Soit 3,5 heures	10 stagiaires maximum
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	1 journée Soit 7 heures	10 stagiaires maximum

Le nombre minimum de stagiaires est fixé à 3 pour l'ensemble des formations

Nota 1 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » (3 jours) et la formation « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours pour 8 stagiaires maximum.

Nota 2 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » (3 jours) et la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours pour 8 stagiaires maximum.

Nota 3 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » et « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) » (4 jours pour 8 stagiaires maximum) et la formation « Monter, vérifier et

utiliser des échafaudages roulants » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 5 jours pour 8 stagiaires maximum.

Pour pouvoir dispenser les associations de formations des nota 2 et 3, la structure habilitée doit être habilitée Échafaudages de pied R408 ET Échafaudages roulants R457

En cas de différentiel entre la demande de formation et les référentiels (niveaux de prérequis insuffisants des stagiaires, activités particulières de l'entreprise...) les contenus des référentiels ne pouvant pas être modifiés, les durées devront être revues à la hausse.

3.6 Le contrôle des prérequis

L'entité devra s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis en adéquation avec la formation dispensée.

Pour l'ensemble des formations, le stagiaire doit avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (sauf pour les utilisateurs). Le stagiaire doit être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...) Pour les formations des salariés ayant à effectuer des opérations de montage ou démontage d'échafaudages, le stagiaire doit bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail

Les prérequis complémentaires

a/ Formation : Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage et/ou aide au montage
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Nota : Cette formation ne vise pas les salariés sans expérience professionnelle dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.

Il est préconisé de former en tant qu'utilisateur a minima les salariés non expérimentés afin qu'ils puissent acquérir l'expérience requise de 6 mois en tant qu'utilisateur ou à travers la participation au montage (aide au montage-manutentionnaire) d'un échafaudage sous la responsabilité d'un monteur formé.

b/ Formation : Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser :
 - la langue française parlée et écrite
 - les mathématiques élémentaires
 - la lecture courante de plans

3.7 Les modalités d'évaluation des acquis de la formation

Les référentiels d'évaluation sont définis en §6.1.

L'évaluation des acquis de la formation sera construite pour être au plus proche des situations que le salarié sera amené à rencontrer au cours de sa mission.

Les modes d'évaluation sont les suivants :

- une **évaluation des connaissances** du stagiaire,
- une **évaluation des savoir-faire** du stagiaire incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) **obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail** (sur la plate-forme pédagogique équipée d'échafaudages)

Les modalités appropriées de réalisation de l'épreuve d'évaluation des connaissances seront définies par l'entité (organisme de formation ou entreprise) conformément au référentiel d'évaluation (questionnaire écrit à choix multiple/à réponses courtes, questionnement oral...).

Les modalités de réalisation de l'épreuve d'évaluation des savoir-faire seront également définies par l'entité conformément au référentiel d'évaluation en respectant l'obligation d'évaluer le stagiaire au plus proche de sa situation de travail.

L'évaluation devra se réaliser tout au long de la formation. Chaque stagiaire devra être évalué, cette évaluation se fera lors de travaux individuels, ou lors de travaux collectifs.

L'entité devra définir et proposer une grille d'évaluation des savoir-faire.

Le référentiel d'évaluation des savoir-faire (au plus proche de situations réelles de travail)

La mise en œuvre de l'évaluation des savoir-faire est **réalisée lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail** (sur la plateforme pédagogique équipée d'échafaudages).

Évaluation des savoir-faire pour la Vérification de l'échafaudage :

À partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.

Ce modèle de rapport devra a minima contenir les éléments des Annexes 6 et 7 de la recommandation R408.

À but pédagogique, et sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes, le montage de l'échafaudage devra présenter des non-conformités/anomalies, parmi notamment :

- absence d'éléments assurant la protection collective
- absence de la 3ème lisse sur les travées d'accès
- discontinuité des planchers
- manque de contreventements
- calage non conforme (vis de vérin trop sortie, calage sur corps creux, empilage excessif de cales)
- ancrage mal monté
- nombre d'ancrages insuffisant
- distance > à 20 cm de la façade sans protection
- affichage erroné

L'évaluation des compétences 3.4, 5.5 et 5.6 est réalisée sur la base de l'identification des non-conformités/anomalies classées en 2 catégories :

- non-conformité/anomalie mineure, sans conséquence à moyen terme vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- non-conformité/anomalie majeure, avec conséquence directe à court terme pour la sécurité des personnes.

Évaluation des savoir-faire pour l'Utilisation/Montage/Démontage :

L'évaluation des domaines de compétences est réalisée sur la base de trois critères :

- sans erreur,
- erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes (ex : conséquences sur l'organisation du chantier)
- erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

Pour chaque sous-compétence évaluée, les indicateurs de réussite sont les suivants :

- deux erreurs mineures au maximum,
- aucune erreur majeure.

3.8 Le maintien et l'actualisation des compétences

Il n'est pas précisé dans ce document de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

3.9 Les attestations de compétence formation et professionnelle

La validation des compétences est attestée par la délivrance au salarié d'une attestation de compétence formation. L'employeur dispose d'une copie de cette attestation de compétence formation.

Au vu de cette attestation de compétence formation et conformément à la recommandation R408 « Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied », l'employeur délivre une attestation de compétence professionnelle.

La délivrance de l'attestation de compétence formation issue de Forprev nécessite la réussite **de la totalité** des domaines de compétence évalués. Si le stagiaire n'acquière qu'une partie des domaines de compétence évalués, l'entité habilitée peut, en son propre nom, lui délivrer une attestation de compétence correspondant aux domaines de compétence acquis.

3.10 La reconnaissance des formateurs

La reconnaissance des formateurs est prononcée par les CARSAT/CRAMIF/CGSS/INRS suite aux validations successives de 3 étapes présentées sur le site INRS.

<https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/reconnaissance-formateurs-echafaudages/reconnaissance-formateurs-echafaudages.pdf>

3.11 La certification des formateurs

Dans la période des 5 ans suivant la mise en place du dispositif, l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels mettront en œuvre un dispositif de certification des « formateurs Échafaudages R408 ».

Les critères de reconnaissance décrits au § 3.10 seront les prérequis de cette certification.

À partir du **1^{er} janvier 2024**, les formateurs « Échafaudages R408 » devront être certifiés.

4. L'encadrement du dispositif

Les principaux acteurs concernés par le déploiement du dispositif sont :

La CNAM/DRP

- Assure la promotion du dispositif au sein du réseau prévention et auprès de ses partenaires (fédérations et représentations professionnelles...).

L'INRS

- Assure l'ingénierie pédagogique et l'élaboration d'outils pédagogiques en partenariat avec le Sfece
- Accompagne la phase de déploiement du dispositif
- Assure la gestion du dispositif
- Assure le suivi du déploiement du dispositif et son évolution

Le Sfece en partenariat avec l'INRS

- Participe à l'ingénierie pédagogique et l'élaboration d'outils pédagogiques en partenariat avec l'INRS
- Participe au déploiement de la formation
- Réalise le test d'évaluation des acquis « Formateur Échafaudages R408 de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS »
- Communique sur le dispositif vers les partenaires de la branche du BTP (dont les services de santé au travail, OPCO...)

La Commission Nationale d'Habilitation (CNH)

- Instruit les demandes d'habilitation après avis des CARSAT/CRAMIF/CGSS
- Délivre les habilitations et le cas échéant les suspend sous la responsabilité de l'INRS

Les Carsat/Cramif/CGSS

- Réalisent la journée « Déployer les formations Échafaudages R408 de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS » à destination des formateurs
- Réceptionnent les demandes d'habilitation et les instruisent
- Accompagnent si nécessaire l'entité demandeuse
- Émettent un avis sur les dossiers qui leur sont soumis
- Assurent la promotion du dispositif dans leur région
- Accompagnent et contrôlent les entités dans la demande d'habilitation et dans la mise en œuvre des formations
- Informent la CNH de tout manquement au cadre de référence

Les organismes de formation et les entreprises habilités

- Respectent les conditions de leur habilitation
- Proposent les formations du dispositif « Échafaudages de pied – R408 » et les animent grâce à des formateurs reconnus (certifiés dans un second temps)
- S'engagent à respecter les modalités de mise en œuvre de ces formations conformément au présent document de référence et au cahier des charges de l'habilitation

Les entreprises

- Favorisent l'accès à la formation, au perfectionnement et à l'actualisation des compétences de leurs salariés. Pour ce faire, elles disposent :
 - de l'offre de service du réseau prévention
 - du présent document comme guide à l'élaboration de leur plan de formation

5. Le déploiement du dispositif

L'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS proposent aux entreprises, désireuses de bénéficier de formations reconnues, un réseau d'organismes de formation partenaires habilités.

Les employeurs bénéficieront ainsi d'un réseau d'organismes de formation déployant les formations au montage, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages conformément aux exigences du dispositif national.

L'habilitation constitue un repère qualitatif contribuant à la visibilité des organismes de formation référencés.

5.1 Le dispositif d'habilitation des organismes de formation et entreprises

La procédure et les conditions à remplir pour l'habilitation sont définies dans le cahier des charges relatif à une demande d'habilitation d'un organisme de formation Échafaudages de pied – R408. Ce cahier des charges est téléchargeable sur le site de l'INRS

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

La liste des organismes et entreprises habilités est établie et mise à jour par l'INRS. Elle est disponible sur le site de l'INRS. <https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/organisme-habilite-echafaudage-pied/organisme-habilite-echafaudage-pied.pdf>

Le réseau prévention est chargé de veiller au respect du cahier des charges et statue sur l'attribution, le maintien, la suspension ou le retrait de l'habilitation.

5.2 La gestion administrative

Le **suivi du déploiement** du dispositif de formation est assuré par les CARSAT/CRAMIF/CGSS et l'INRS (Département Formation). À cet effet, les entités habilitées s'engagent à déclarer dans l'outil **Forprev** les ouvertures de sessions, l'enregistrement des stagiaires, la clôture des sessions et l'enregistrement des résultats.

6. Les référentiels de compétences et d'évaluation des acquis des formations de ce dispositif

6.1 Le domaine de compétence 1 (DC1)

6.1.1 Le référentiel de compétences du DC1

Compétences du DC1	
Se situer et être acteur de la prévention des risques	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Appréhender les enjeux de la prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation Enjeux de la prévention : humain, juridique, économique Risque de chute de hauteur dans le BTP (statistiques, coûts...)
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Constructeur/employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, aptitude médicale, plan de prévention, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel, panneau de chantier,...) Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés Concepteur, monteur, vérificateur, utilisateur Opérateur (dont le droit de retrait)
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer - rendre compte <ul style="list-style-type: none"> Informer le responsable du chantier Savoir réagir en cas de danger immédiat Savoir réagir en cas d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> Alerter les secours
<ul style="list-style-type: none"> Signaler les situations dangereuses 	<ul style="list-style-type: none"> Notions d'accident du travail (phénomène d'apparition du dommage - pluricausalité) Situations dangereuses appliquées au métier
<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique) 	<ul style="list-style-type: none"> Risques et mesures de prévention appliqués à l'activité
<ul style="list-style-type: none"> Connaître et faire connaître les consignes de sécurité 	

6.1.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC 1

Connaissances du DC1			
Se situer et être acteur de la prévention des risques			
Conditions d'acquisition : <i>6 indicateurs incontournables acquis</i>			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 7 des 10 activités du monteur <ul style="list-style-type: none"> . Préserver sa santé et celle des autres travailleurs ; . Préparer et installer le chantier ; . Réceptionner décharger et stocker le matériel . Implanter l'échafaudage de pied ; . Monter l'échafaudage de pied; . Elinguer et treuiller le matériel ; . Contrôler le bon montage de l'échafaudage de pied ; . Démontez l'échafaudage de pied ; . Replier le chantier ; . Communiquer et rendre compte ; 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Cite 2 des 3 obligations du monteur-utilisateur dans la mise en œuvre d'un échafaudage <ul style="list-style-type: none"> . Montage <i>selon notice du fabricant</i> . Montage en protection collective en priorité . Vérifications de mise/remise en service avant utilisation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Cite 2 des 3 acteurs internes et leurs rôles dans la mise en œuvre d'un échafaudage <ul style="list-style-type: none"> . Concepteur : définit le plan d'installation et de montage selon la notice du fabricant . Vérificateur : réalise les vérifications réglementaires . Utilisateur : travaille sur échafaudages et n'est pas autorisé à monter/modifier l'échafaudage 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation outil TUTOPREV' BTP			
<ul style="list-style-type: none"> Signaler les situations dangereuses 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie une situation dangereuse et le danger 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les risques 	<ul style="list-style-type: none"> Propose une mesure de prévention adaptée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer - rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> Se positionne vis-à-vis du droit de retrait face à la situation dangereuse (oui/non) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Cite 2 modalités de rendre compte, parmi notamment <ul style="list-style-type: none"> . Alerte d'un Danger Grave et Imminent (DGI) . Information à la hiérarchie . Information par écrit . Information orale de toute anomalie 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Alerte les secours 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.2 Le domaine de compétence 2 (DC2)

6.2.1 Le référentiel de compétence du DC2

Compétences du DC2 Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant	
2.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> • Échafaudages à cadres • Échafaudages multidirectionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier leur domaine d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine d'utilisation de chacun • Capacité portante (classe de plancher) • Classe d'échafaudages
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminologie • Configurations particulières (porte-à-faux, déport...)
<ul style="list-style-type: none"> • Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection collective des monteurs (échafaudages Montage-Démontage en Sécurité MDS)
2.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des textes, dessins et plans figurant dans une notice • Configuration ancrages selon montages spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinématique de montage/démontage
2.3. Préparer le montage	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'aire de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des zones (travail, stockage...) • Balisage et signalisation du chantier
<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionner le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionnement et stockage du matériel
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'état du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification (cas de rebut)
<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage 	<ul style="list-style-type: none"> • Outillage
<ul style="list-style-type: none"> • Choisir les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de Protection Individuelle (Casques, chaussures gants, tenue de travail...) • Dispositifs de protection individuelle contre les chutes de hauteur • Possibilité d'ancrage sur échafaudages

Compétences du DC2 (suite)

Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

2.4. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur. 	<ul style="list-style-type: none"> EPI (Casques, chaussures gants, tenue de travail...) Dispositifs de protection individuelle contre les chutes de hauteur Possibilité d'ancrage sur échafaudages
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'outillage 	<ul style="list-style-type: none"> Outillage
<ul style="list-style-type: none"> Implanter l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Choix des appuis Calage Verticalité / Horizontalité
<ul style="list-style-type: none"> Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied (en protection collective et en protection individuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> Cinématique de montage/démontage Poteaux/cadres Garde-corps Planchers préfabriqués Contreventement (rôle et disposition) Accès (positionnement et protection) Verticalité / Horizontalité Montages spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> Console, Porte à faux Poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès Potence
<ul style="list-style-type: none"> Approvisionner les éléments nécessaires aux différents niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> Élingage dans le cadre de son activité
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre et apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages 	<ul style="list-style-type: none"> Ancrages (chevilles, vérins...) Utilisation d'un extractomètre Amarrages (rôle) Vérification du bon montage et de la résistance
<ul style="list-style-type: none"> Apposer le(s) panneau(x) indicateur(s) des charges d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Charges d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation. 	<ul style="list-style-type: none"> Autocontrôle de l'échafaudage après montage

6.2.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC2

Connaissances du DC2			
Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant			
Conditions d'acquisition : <i>7 indicateurs incontournables acquis</i>			
2.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Différencie les 2 types d'échafaudages 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier leur domaine d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Choisit le type d'échafaudage le mieux adapté par rapport à une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 7 parmi 10 des principaux éléments d'un échafaudage, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Cale d'appui . Vérin de pied . Poteau . Cadre . Plateau . Garde-corps . Lisse . Sous-lisse . Plinthe . Contreventement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Retrouve une caractéristique technique dans la notice <ul style="list-style-type: none"> . Nombre et position des ancrages, . Position des contreventements, . Point d'accrochage harnais... 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3. Préparer le montage			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'état du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 6 défauts justifiant la mise au rebut, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Éléments (poteaux, lisses, cadres) déformés . Éléments avec amorce de rupture suite à des chocs . Éléments réparés . Éléments corrodés . Zone d'assemblage par soudure déformée ou fissurée . Planchers détériorés . Verrouillage des éléments inefficace, . Système de fermeture automatique des trappes inopérant . Éléments de marques différentes... 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissances du DC 2 (suite)			
Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant			
2.4. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie les ancrages adaptés aux supports courants <ul style="list-style-type: none"> Cheville chimique – maçonnerie pleine et creuse, Cheville mécanique - béton 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 7 non-conformités de montage proposées sur 10 propositions, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> Absence d'éléments assurant la protection collective Absence de la 3ème lisse sur les travées d'accès Discontinuité des planchers Absence/manque de contreventements Calage non conforme (vis de vérin trop sortie, calage sur corps creux, empilage excessif de cales), Ancrage mal monté Nombre d'ancrages insuffisant, Distance > à 20 cm de la façade sans protection 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.2.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du (DC2)

Savoir-faire du DC2			
Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant			
Conditions d'acquisition : <i>8 indicateurs incontournables acquis</i>			
2.3. Préparer le montage			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Aménager l'aire de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Participe au balisage et à la mise en place de la signalisation adaptée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Porte les EPI pendant les ateliers pratiques 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Utilise les dispositifs de protection individuelle contre les chutes de hauteur lorsque nécessaire 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Implanter l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Implante une travée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied (<u>situation de montage à renseigner</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> Monte ou démonte un niveau 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Monte ou démonte un montage spécifique <ul style="list-style-type: none"> Console, Porte à faux Poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès Levage de charge par potence 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Élinguer les charges à partir de l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Réalise un élingage adapté (élingue et mode d'élingage adapté) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation. 	<ul style="list-style-type: none"> Justifie la conformité et/ou la non-conformité du montage 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.3 Le domaine de compétence 3 (DC3)

6.3.1 Le référentiel de compétences du DC3

Compétences du DC3	
Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied	
3.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les différents types d'échafaudages	<ul style="list-style-type: none">• Échafaudages à cadres• Échafaudages multidirectionnels
<ul style="list-style-type: none">• Identifier leur domaine d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">• Domaine d'utilisation de chacun• Capacité portante et classe d'échafaudages
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les éléments d'un échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Terminologie• Configurations particulières (porte-à-faux, déport...)
<ul style="list-style-type: none">• Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage	<ul style="list-style-type: none">• Protection collective des monteurs (échafaudages Montage-Démontage en Sécurité)
3.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none">• Comprendre une notice du fabricant	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des textes, dessins et plans figurant dans une notice• Configuration des ancrages selon montages spécifiques
3.3. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité civile et pénale• Délégation de pouvoir en matière de S&ST
<ul style="list-style-type: none">• Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages	<ul style="list-style-type: none">• Réglementation spécifique aux échafaudages• Le contenu des vérifications

Compétences du DC3 (suite)

Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied

3.4. Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'implantation de l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> • Verticalité / Horizontalité
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portante 	<ul style="list-style-type: none"> • Calage
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des garde-corps
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher 	<ul style="list-style-type: none"> • Verrouillage anti-soulèvement • Trappes
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'absence d'encombrement des planchers 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement/nombre des ancrages et amarrages • Vérification du bon montage et de la résistance
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement/nombre des contreventements • Bon montage des contreventements
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de la 3ème lisse
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissible 	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure 	

6.3.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC3

Connaissances du DC 3			
Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied			
Conditions d'acquisition : <i>6 indicateurs incontournables acquis</i>			
3.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Différencie les 2 types d'échafaudages 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier leur domaine d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Choisit le type d'échafaudage le mieux adapté par rapport à une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 70% des principaux éléments d'un échafaudage, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Cale d'appui . Vérin de pied . Poteau . Cadre . Plateau . Garde-corps . Lisse . Sous-lisse . Plinthe . Contreventement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Retrouve une caractéristique technique dans la notice <ul style="list-style-type: none"> . Nombre et position ancrages, . Position des contreventements, . Point d'accrochage harnais... 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 3 des 4 vérifications réglementaires des échafaudages <ul style="list-style-type: none"> . Vérification de mise en service . Vérification de remise en service . Vérification trimestrielle . Vérification journalière 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4. Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
	<ul style="list-style-type: none"> Cite 7 points de la vérification journalière (cf. détails de la compétence 3.4) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.4 Le domaine de compétence 4 (DC4)

6.4.1 Le référentiel de compétences du DC4

Compétences du DC 4	
Utiliser un échafaudage de pied en sécurité	
4.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les différents types d'échafaudages	<ul style="list-style-type: none">• Échafaudages à cadres• Échafaudages multidirectionnels
<ul style="list-style-type: none">• Identifier leur domaine d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">• Domaine d'utilisation de chacun• Capacité portante (classe de plancher)• Classe d'échafaudages
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les éléments d'un échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Terminologie• Configurations particulières (porte-à-faux, déport...)
<ul style="list-style-type: none">• Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage	<ul style="list-style-type: none">• Protection collective des monteurs (échafaudages Montage-Démontage en Sécurité)
4.2. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none">• Choisir et utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none">• EPI (Casques, chaussures gants, tenue de travail...)
<ul style="list-style-type: none">• Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes (fermeture après utilisation)
<ul style="list-style-type: none">• Respecter les limites de charges	<ul style="list-style-type: none">• Les limites de charges des planchers d'échafaudages (en cas de stockage de matériaux)
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'échafaudage en sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Aucune modification de l'échafaudage ne doit être opérée
<ul style="list-style-type: none">• Tenir compte de la co-activité sur les chantiers	<ul style="list-style-type: none">• Prévention des risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges)

6.4.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC4

Connaissances du DC 4 Utiliser un échafaudage de pied en sécurité			
Conditions d'acquisition : <i>6 indicateurs incontournables acquis</i>			
4.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Différencie les 2 types d'échafaudages 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier leur domaine d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Choisit le type d'échafaudage le mieux adapté par rapport à une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 7 sur 10 des principaux éléments d'un échafaudage, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Cale d'appui . Vérin de pied . Poteau . Cadre . Plateau . Garde-corps . Lisse . Sous-lisse . Plinthe . Contreventement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Respecter les limites de charges 	<ul style="list-style-type: none"> Justifie le bon choix du type et de la classe d'échafaudage à utiliser pour une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la co-activité sur les chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 1 situation dangereuse générée par le travail sur échafaudages parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Chute d'objets . Effondrement de charge . Projection de matière 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Cite 1 situation dangereuse de co-activité parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Superposition de tâches . Circulation d'engins . Activité d'engins de levage (grues) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.4.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC4

Savoir-faire du DC 4 Utiliser un échafaudage de pied en sécurité			
Conditions d'acquisition : <i>4 indicateurs incontournables acquis</i>			
4.2. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Choisir et utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> Porte les EPI pendant les ateliers pratiques 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Accède et circule en sécurité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la co-activité sur les chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> Ne génère pas de risque pour les travailleurs avoisinants 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'échafaudage en sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Maintient l'échafaudage en sécurité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.5 Le domaine de compétence 5 (DC5)

6.5.1 Le référentiel de compétences du DC5

Compétences du DC5 Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied	
5.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Échafaudages à cadres Échafaudages multidirectionnels
<ul style="list-style-type: none"> Identifier leur domaine d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Domaine d'utilisation de chacun Capacité portante (classe de plancher) Classe d'échafaudages
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Terminologie Configurations particulières (porte-à-faux, déport...)
<ul style="list-style-type: none"> Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage 	<ul style="list-style-type: none"> Protection collective des monteurs (échafaudages Montage-Démontage en Sécurité)
5.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des textes, dessins et plans figurant dans une notice Configuration ancrages/amarrages selon montages spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Plans et règles de montage

Compétences du DC5 (suite)

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

5.3. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification • Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile et pénale • Délégation de pouvoir en matière de S&ST • Réglementation spécifique aux échafaudages • Contenu des vérifications

5.4. Réaliser l'examen d'adéquation

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Où trouver l'information (Plan Général de Coordination, Cahier des Charges...) • Nature des travaux • Expression des besoins
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Vent, réseaux (électrique...), voirie ...
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques
<ul style="list-style-type: none"> • Établir le bilan des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des charges (classes appropriées)
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la résistance des appuis d'après la descente de charge 	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de la descente de charge • Résistance du sol • Calcul de la surface de calage
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la conformité du système d'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux normes et marquage NF
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que la configuration du montage est prévue par la notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> • Notice du fabricant

5.5. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Notice du fabricant • Éléments provenant d'un même modèle
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'implantation de l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> • Verticalité / Horizontalité
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des appuis 	<ul style="list-style-type: none"> • Calage • Monte et réglage des socles
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des montants 	<ul style="list-style-type: none"> • Poteaux/cadres
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des protections collectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Garde-corps, plinthes...

Compétences du DC5 (suite) Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied	
5.5. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation (suite)	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des planchers 	<ul style="list-style-type: none"> • Étiquetage • Anti-soulèvement/Trappes
<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement/nombre des ancrages et amarrages • Vérification du bon montage et de la résistance • Utilisation extractomètre
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le positionnement/nombre et le montage des contreventements 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement/nombre des contreventements
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des moyens d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> • Échelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Montage de la 3ème lisse ○ Présence et fixation des échelles • Escaliers <ul style="list-style-type: none"> ○ Montage conforme à la notice (rampes, paliers...)
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le montage des bâches et/ou filets 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâches et filets
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la présence et le contenu des affichages 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichages - Cohérence contenu / classe de l'échafaudage

Compétences du DC5 (suite)

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

5.6. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'implantation de l'échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Verticalité / Horizontalité
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portante 	<ul style="list-style-type: none"> Calage
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective 	<ul style="list-style-type: none"> Continuité des garde-corps
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher 	<ul style="list-style-type: none"> Verrouillage anti-soulèvement - Trappes
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'absence d'encombrement des planchers 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages 	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement / nombre des ancrages et amarrages Vérification du bon montage et de la résistance
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements 	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement / nombre des contreventements Bon montage des contreventements
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> Montage de la 3ème lisse
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles 	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure 	

Compétences du DC5 (suite) Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied	
5.7. Rédiger un compte rendu de vérification / un procès-verbal de réception	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
<ul style="list-style-type: none"> Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'ouvrage Éléments de contenu du procès-verbal
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger des observations 	<ul style="list-style-type: none"> Description des observations
<ul style="list-style-type: none"> Formuler un avis argumenté 	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'un avis Mesures à prendre

6.5.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC5

Connaissances du DC 5 (1^{ère} partie) Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied			
Conditions d'acquisition : (1^{ère} partie) <u>6 indicateurs incontournables acquis</u>			
5.1. Citer les critères de sélection des différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types d'échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Différencie les 2 types d'échafaudages 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier leur domaine d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Choisit le type d'échafaudage le mieux adapté par rapport à une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments d'un échafaudage 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 7 sur 10 des principaux éléments d'un échafaudage, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Cale d'appui . Vérin de pied . Poteau . Cadre . Plateau . Garde-corps . Lisse . Sous-lisse . Plinthe . Contreventement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissances du DC 5 (1^{ère} partie)
Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied (suite)

Conditions d'acquisition : (1^{ère} partie suite)
6 indicateurs incontournables acquis

5.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter une notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Retrouve une caractéristique technique dans la notice <ul style="list-style-type: none"> . Nombre et position ancrages . Position des contreventements . Point d'accrochage harnais... 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.3. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages 	<ul style="list-style-type: none"> Cite les 4 vérifications réglementaires des échafaudages <ul style="list-style-type: none"> . Vérification de mise en service . Vérification de remise en service . Vérification trimestrielle . Vérification journalière 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Cite les 3 examens de la vérification de mise en service des échafaudages <ul style="list-style-type: none"> . Examen d'adéquation, de montage et d'installation, d'état de conservation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissances du DC 5 (2^{ème} partie)
Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières
d'un échafaudage de pied

Conditions d'acquisition : (2^{ème} partie)
4 indicateurs incontournables acquis

5.4. Réaliser l'examen d'adéquation

Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter le cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 6 éléments nécessaire à la réalisation de l'examen d'adéquation, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Nature des travaux . Matériel utilisé . Nature du sol . Environnement . Co-activité . Les charges . Possibilité d'ancrage/amarrage . Accès et approvisionnement . Risques 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Cite 2 éléments à prendre en compte pour réaliser l'examen d'adéquation, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Vent, effet de site . Ligne aérienne (électrique...) . Circulation de véhicules et/ou d'engins . Présence d'engins de levage (grues) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Établir le bilan des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Réalise un bilan des charges simple 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la résistance des appuis d'après la descente de charge 	<ul style="list-style-type: none"> Calcule à partir d'un bilan des charges donné la surface de calage minimale adaptée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier que la configuration du montage est prévue par la notice du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie parmi 5 montages si la configuration est prévue ou non par la notice du fabricant (4 bonnes réponses sur 5 montages proposés) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissances du DC 5 (3^{ème} partie)

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Conditions d'acquisition : (3^{ème} partie)

2 indicateurs incontournables acquis

5.5. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

ET

5.6. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les appuis • Vérifier les protections collectives • Vérifier le montage des planchers • Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages • Vérifier le positionnement/nombre et le montage des contreventements • Vérifier les moyens d'accès • Vérifier la présence et le contenu des affichages • Vérifier le montage des bâches et/ou filets • Vérifier la fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie 70% des non-conformités de montage proposées (20 propositions minimum), parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Absence d'éléments assurant la protection collective . Absence de la 3^{ème} lisse sur les travées d'accès . Discontinuité des planchers . Absence/manque de contreventements . Calage non conforme (vis de vérin trop sortie, calage sur corps creux, empilage excessif de cales) . Ancrage mal monté . Nombre d'ancrages insuffisant, . Distance > à 20 cm de la façade sans protection . Attaches filets/bâches inopérantes . Discontinuité des filets/bâches 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'état des éléments 	<ul style="list-style-type: none"> • Cite 6 défauts justifiant la mise au rebut, parmi notamment : <ul style="list-style-type: none"> . Éléments (poteaux, lisses, cadres) déformés . Éléments avec amorce de rupture suite à des chocs . Éléments réparés . Éléments corrodés . Zone d'assemblage par soudure déformée ou fissurée . Planchers détériorés . Verrouillage des éléments inefficace, . Système de fermeture automatique des trappes inopérant . Éléments de marques différentes... 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6.5.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC5

Savoir-faire du DC 5			
Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied			
Conditions d'acquisition : <i>4 indicateurs incontournables acquis</i>			
<p>5.5. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>5.6. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage</p>			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
	<ul style="list-style-type: none"> Identifie 100% des non-conformités/anomalies majeures (10 non-conformités/anomalies présentées minimum) Identifie 50% des non-conformités/anomalies mineures (6 non-conformités/anomalies présentées minimum) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>5.7. Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception</p>			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"> Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal 	<ul style="list-style-type: none"> Renseigne pertinemment⁽¹⁾ 70% des rubriques du compte-rendu 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger des observations 	<ul style="list-style-type: none"> Rédige pertinemment⁽²⁾ 100% des observations concernant les non-conformités/anomalies majeures identifiées 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) informations complètes, exactes, précises et exploitables.

(2) observations précises et exploitables, définissant les actions à réaliser.

7. Les formations

7.1 La formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied »

7.1.1 Le référentiel d'activité

Cette formation vise les salariés appelés à monter, démonter un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de leur propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces salariés sont amenés à :

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	<ul style="list-style-type: none">• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
Installer/désinstaller un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et installer le chantier• Réceptionner décharger et stocker le matériel• Implanter l'échafaudage de pied• Monter l'échafaudage de pied• Élinguer le matériel• Contrôler le bon montage de l'échafaudage de pied• Démonter l'échafaudage de pied• Replier le chantier• Communiquer et rendre compte
Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier l'échafaudage• Valider le bon état de conservation de l'échafaudage et/ou alerter la hiérarchie
Réaliser des travaux sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied

7.1.2 La fiche descriptive

Public

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

Méthodes pédagogiques

Exposés

Apports théoriques

Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

Durée

3 jours (soit 21 heures) minimum.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

7.2 La formation « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pieds (au sens de la R408) »

7.2.1 Le référentiel d'activité

Cette formation vise les salariés désignés par le chef d'entreprise appelés à réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) et à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied montés par l'entreprise - pour sa propre activité - conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul.

Elle vise également les salariés ayant à réceptionner ⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Et elle vise également tout salarié ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état

Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces salariés sont amenés à :

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	<ul style="list-style-type: none">• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
Vérifier un échafaudage de pied conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004	<ul style="list-style-type: none">• Recueillir les éléments permettant de réaliser la mission• Réaliser l'examen d'adéquation de l'échafaudage• Réaliser l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage• Réaliser l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage• Donner un avis sur le maintien en service de l'échafaudage et le cas échéant en spécifiant les réserves• Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception• Communiquer et rendre compte
Réaliser des vérifications sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied

7.2.2 La fiche descriptive

Public

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser :
 - La langue française parlée et écrite
 - Les mathématiques élémentaires
 - La lecture courante de plans

Finalité de la formation

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner⁽¹⁾ l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage⁽²⁾ d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

Méthodes pédagogiques

Exposés

Apports théoriques

Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

Durées

2 jours (soit 14 heures) minimum.

Nota : Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 3 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

7.3 La formation « Utiliser des échafaudages de pied »

7.3.1 Le référentiel d'activité

Cette formation vise les salariés appelés à travailler sur des échafaudages de pied. Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces salariés sont amenés à :

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	<ul style="list-style-type: none">Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
Réaliser des travaux sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied

7.3.2 La fiche descriptive

Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

Finalité de la formation

Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

Méthodes pédagogiques

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durées

0,5 jour (soit 3,5 heures) minimum.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

7.4 La formation « Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied »

7.4.1 Le référentiel d'activité

Cette formation vise les salariés ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignés par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces salariés sont amenés à :

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	<ul style="list-style-type: none">• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier quotidiennement l'échafaudage• Valider le bon état de conservation de l'échafaudage et/ou alerter la hiérarchie
Réaliser des travaux sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied

7.4.2 La fiche descriptive

Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Prérequis

Le stagiaire devra avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans)

Finalité de la formation

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

Méthodes pédagogiques

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

Durées

1 jour (soit 7 heures) minimum.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

8. La plateforme pédagogique et le matériel associé

On entend par plateforme pédagogique « un espace de formation réservé à la réalisation des parties d'une formation et assorti des moyens nécessaires à la reproduction matérielle de situations le plus proche possible de situations réelles de travail. ».

Les moyens mis en œuvre doivent répondre aux obligations réglementaires afférentes à la conception (marquage, conformité...) et à l'utilisation (bon état de conservation, vérification...).

8.1 Les locaux à dispositions

- Salle de formation pour 10 stagiaires maximum, un vestiaire de 10 places (prévoir la présence possible de stagiaires de sexe féminin). Des sanitaires propres et en bon état devront être mis à disposition des stagiaires.
- Aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages. Cette aire doit comporter à minima une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes.

8.2 Les matériels échafaudages de pied

Critères de choix des échafaudages.

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied **certifiés NF**, en quantité suffisante pour réaliser les cas pratiques décrits ci-dessous.

Les ateliers mettront en œuvre successivement ou simultanément :

- Les configurations suivantes :
 - Montage et démontage en sécurité collective (type MDS).
 - Utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes).
 - Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.
- Ainsi que les montages spécifiques suivants :
 - Une poutre de franchissement (mini 4 m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau).
 - Des consoles (0,30m).
 - Un porte à faux (1,50 m).
 - Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Les cas pratiques à mettre en œuvre devront permettre le montage d'échafaudages disposant au minimum de 3 travées sur 3 niveaux sur un atelier. Le dispositif permettant un nombre maximal de 8 stagiaires (deux groupes de 4 stagiaires maximum), le matériel mis à disposition pour les sessions entre 5 et 8 stagiaires doit être en quantité suffisante pour monter et démonter deux ateliers en simultané, de manière à respecter la durée minimale de formation pratique.

A titre indicatif, des plans sont fournis au §8.

Libre à chaque organisme d'utiliser des échafaudages de conceptions différentes (cadre, multidirectionnel) et de répartir les ateliers spécifiques demandés pour que :

- chaque stagiaire monte ou démonte, au minimum, un montage spécifique,
- chaque stagiaire participe à tous les montages spécifiques.

Les notices du(es) fabricant(s) de ces matériels devront être obligatoirement présentes.

Le matériel devra faire l'objet d'une analyse des besoins, des contraintes du site où se dérouleront les sessions de formation et des aspects ergonomiques (poids des éléments, circulation...).

Les plans et nomenclatures seront tenus à disposition.

Les vérifications et la maintenance des équipements mis à disposition pour les formations seront effectuées suivant les obligations définies dans l'arrêté du 21 décembre 2004, et les rapports tenus à disposition.

8.3 Les formations intra-entreprise

Dans le cas de formations réalisées en entreprise, les moyens mis en œuvre devront répondre aux mêmes exigences décrites dans le présent document via une convention établie entre les deux parties.

8.4 Les équipements de protection individuelle

L'entité devra s'assurer que chaque stagiaire se présente à la formation avec les EPI nécessaires aux mises en situations pratiques.

Il est néanmoins conseillé aux entités de disposer d'EPI conformes aux règles applicables en prêt si besoin (défaillance, non-conformité, oubli...).

8.5 Autres

Les stagiaires devront pouvoir réaliser en situations réelles des ancrages par chevillage.

Un extractomètre sera disponible afin de faire la démonstration et/ou mettre en place des exercices pratiques d'essai d'arrachement.

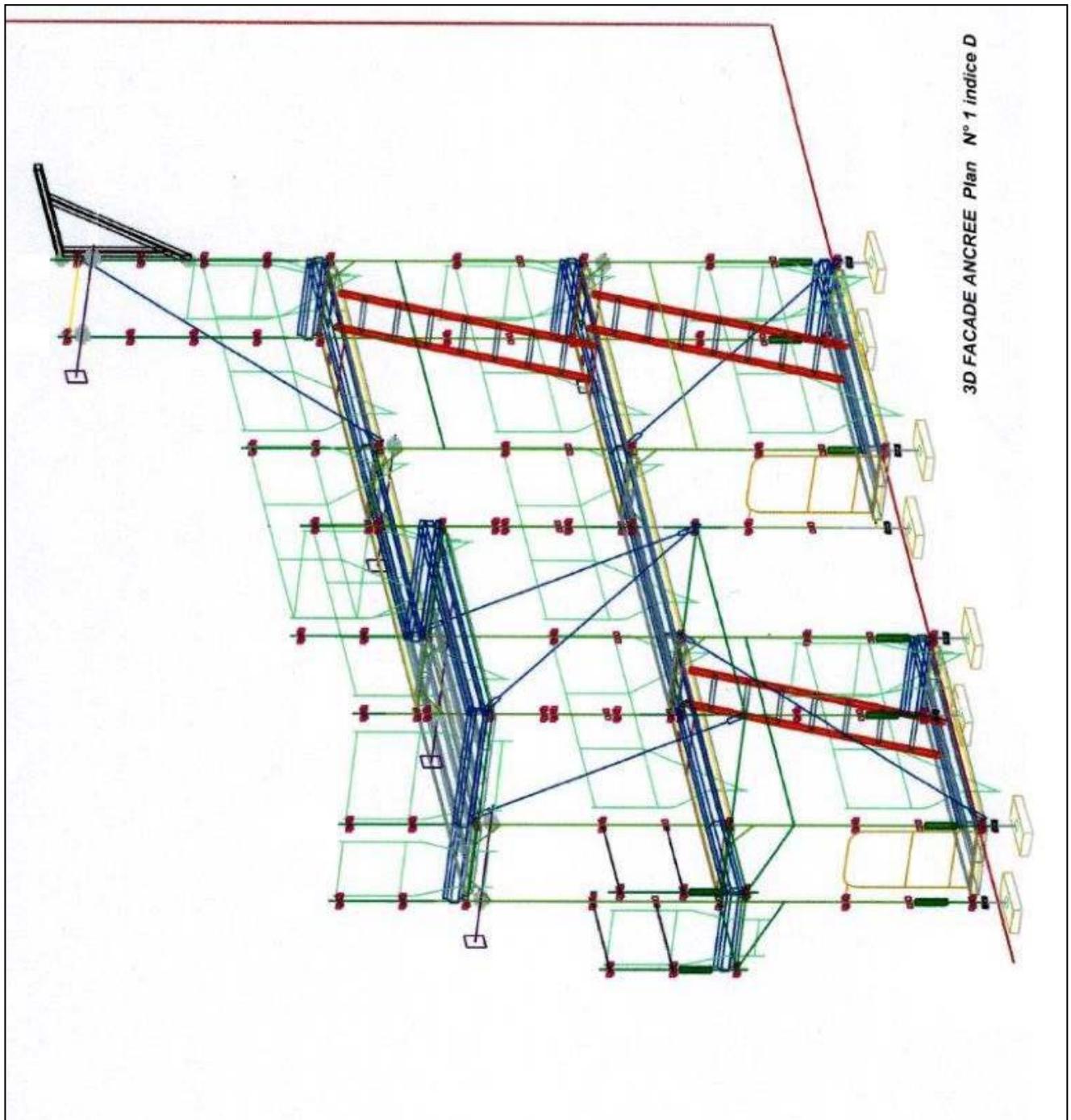
Cette démonstration pourra se faire sur un mur différent de celui sur lequel est amarré l'échafaudage.

La plateforme devra contenir l'outillage nécessaire au bon montage d'un échafaudage (niveau, marteau...).

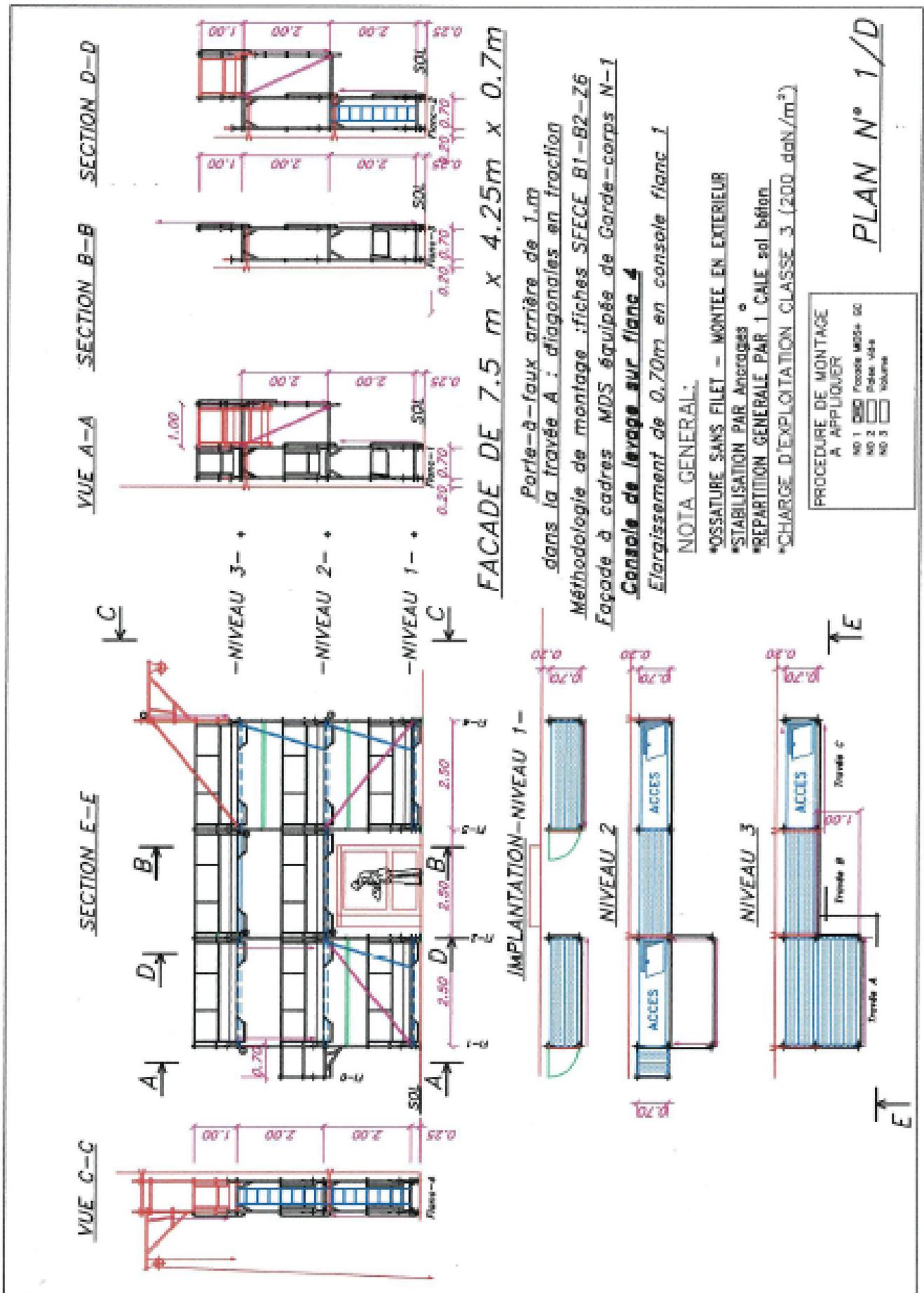
9. Exemples de plans

9.1 Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade

9.1.1 Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade - Vue 3D



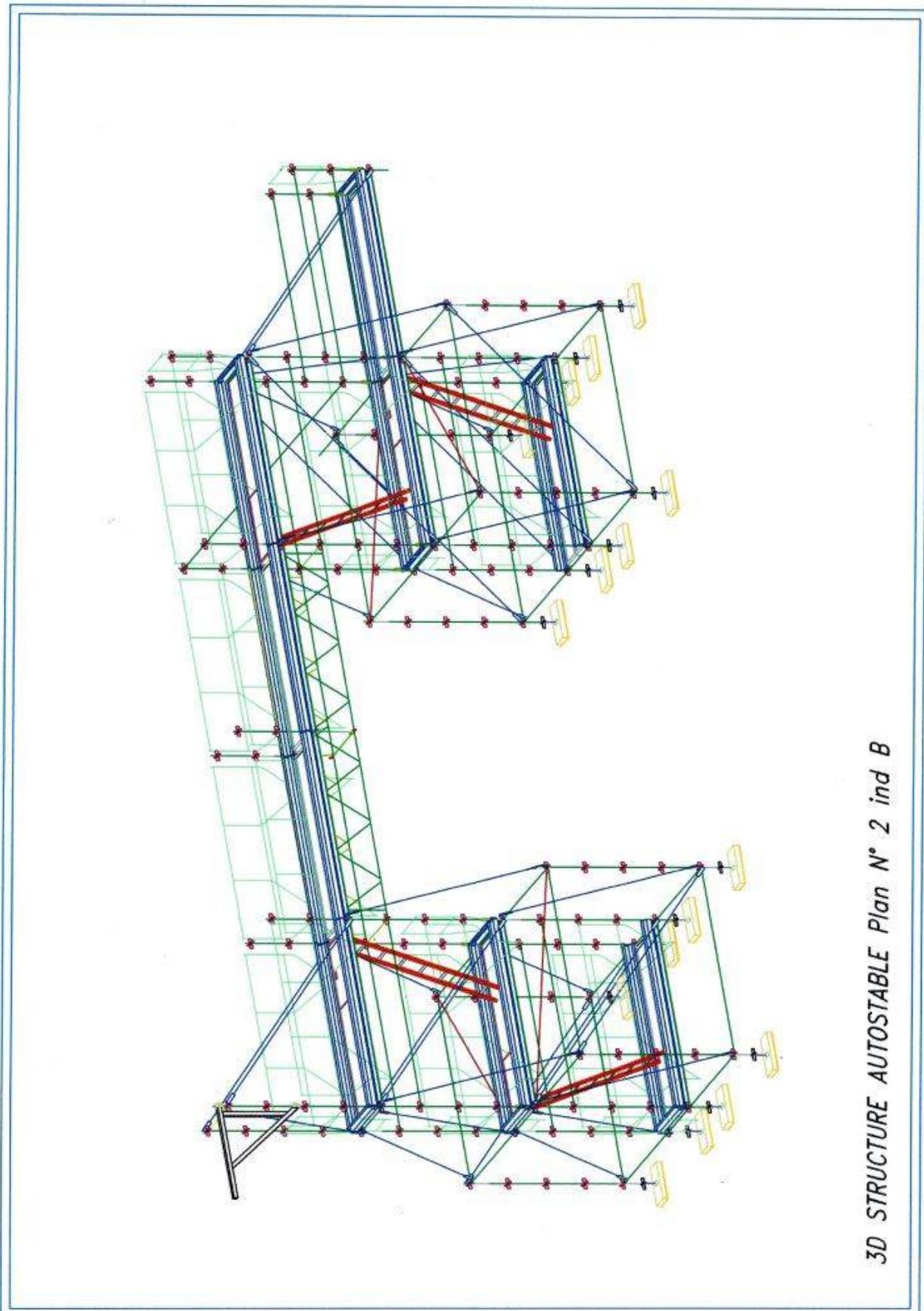
9.1.2 Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade



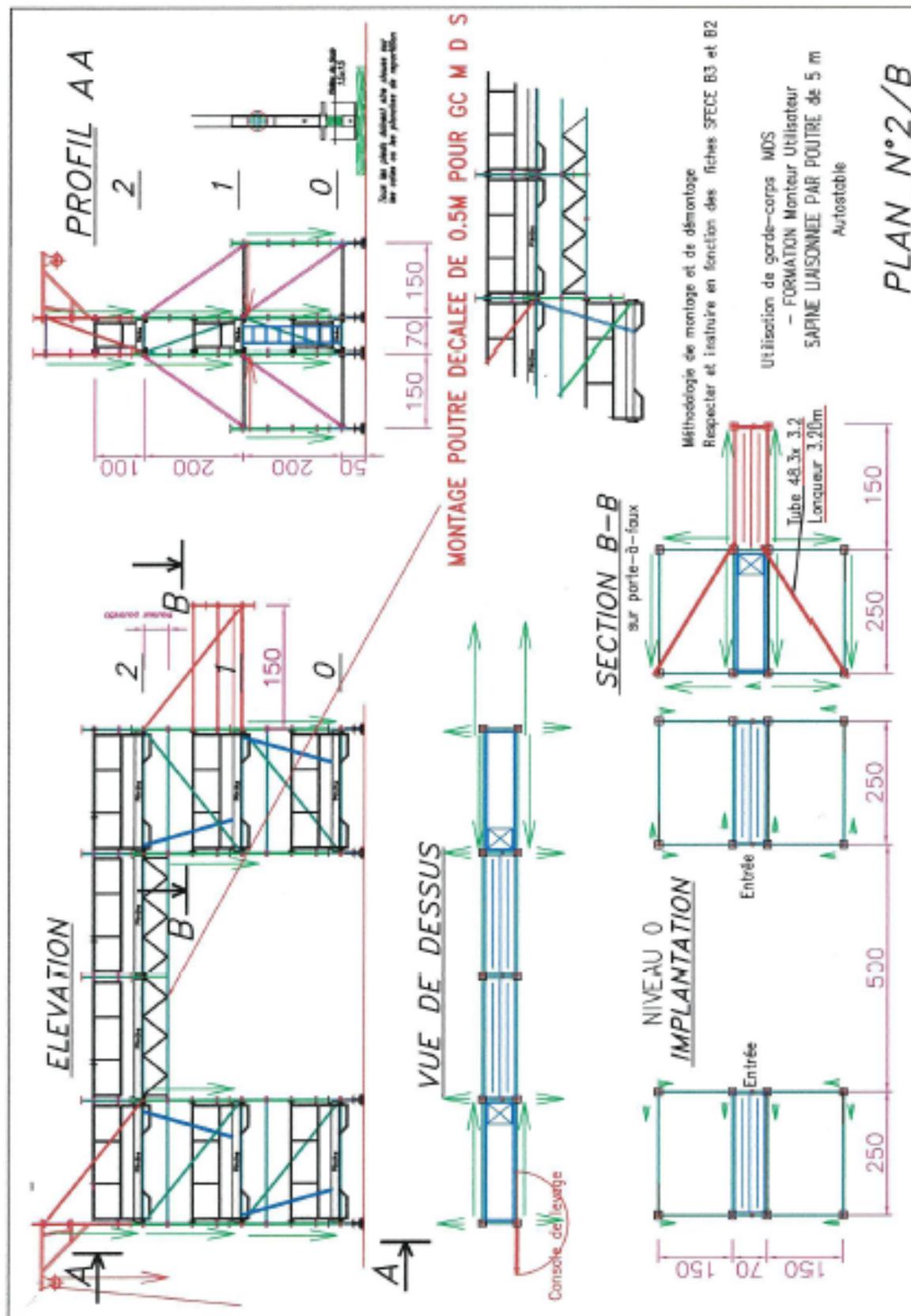
9.1.3 Plan N°1 – Montage à cadres ancré sur façade - Nomenclature

9.2 Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre - Autostable

9.2.1 Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre - Autostable - Vue 3D



9.2.2 Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre - Autostable

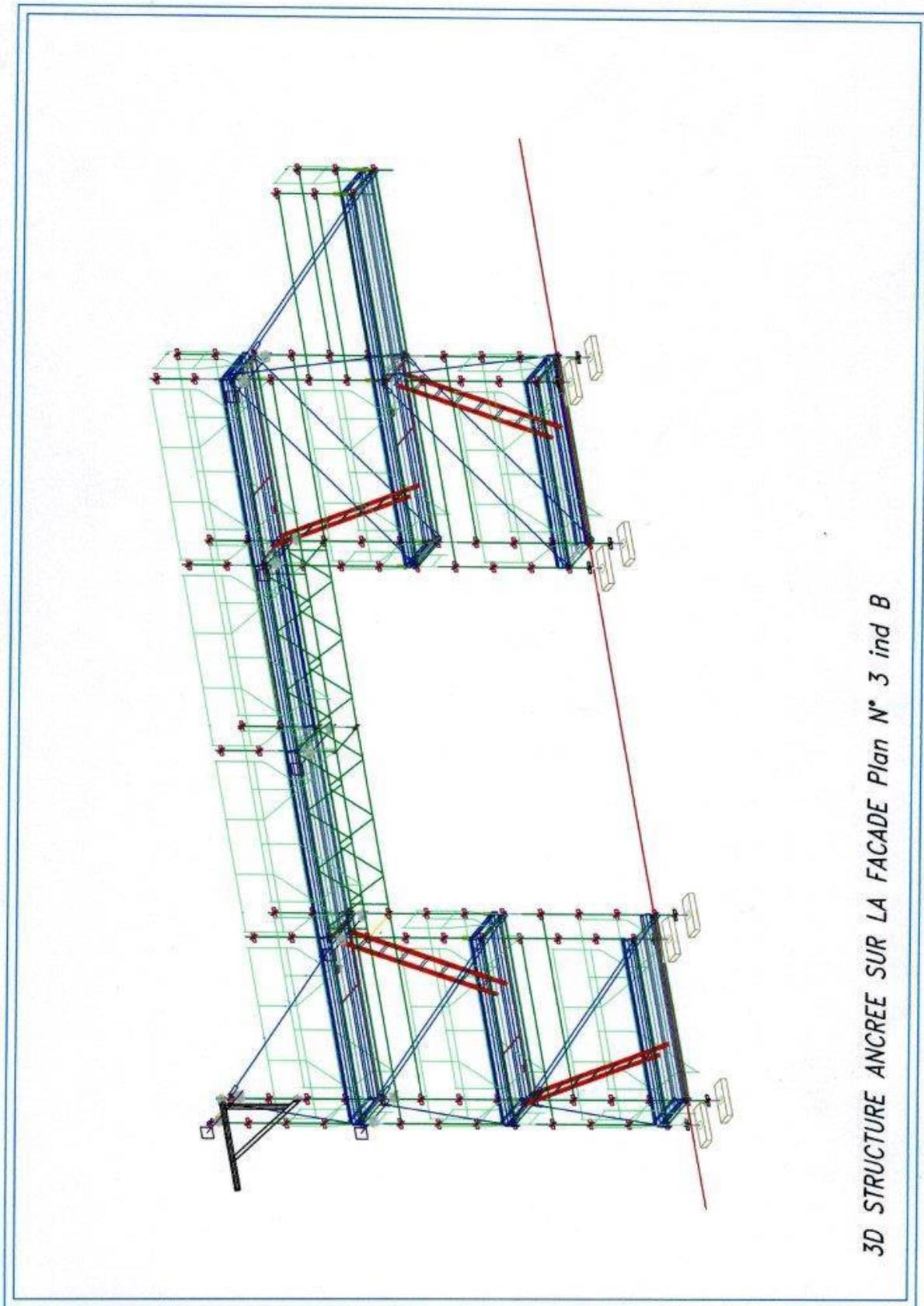


9.2.3 Plan N°2 – Sapine liaisonnée par poutre – Autostable – Nomenclature

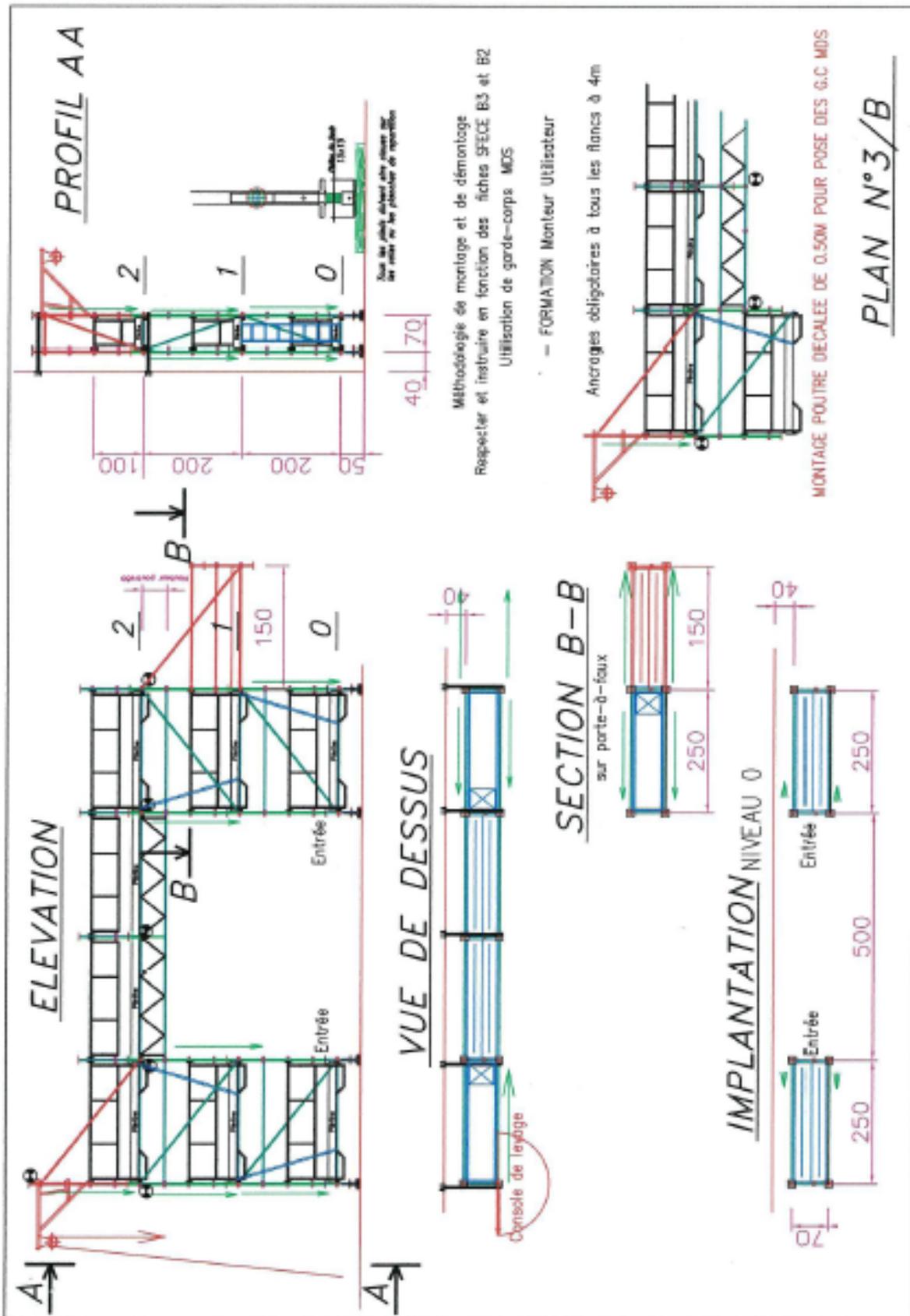
.

9.3 Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre

9.3.1 Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre - Vue 3D



9.3.2 Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre



9.3.3 Plan N°3 – Sapine liaisonnée par poutre - Nomenclature

10. Modèles d'attestations

10.1 Modèle d'attestation de compétences formation (issue de FORPREV)

Attestation de compétence formation

- Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Je soussigné(e) : *M. / Mme Nom Prénom, fonction du signataire*

De l'organisme de formation : *Nom, raison sociale ou dénomination sociale de l'entreprise*

Habilité ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS() : n°.....*

Atteste que : *M. / Mme Nom Prénom,*

- A suivi la formation :
 - « libellé de la formation »
 - de X jours du *JJ/MM/AAAA* au *JJ/MM/AAAA*
 - réalisée par *Nom, Qualité du formateur*
 - à *Nom et adresse de la plateforme*
- Et a acquis les connaissances et des savoir-faire en vue de :



délivrée le : *JJ/MM/AAAA*

(Cachet de l'ORGANISME)
(Signature)
M. / Mme Nom Prénom
Responsable de l'Organisme (ou délégataire)



(*) L'INRS / Assurance maladie – Risques professionnels développe la culture prévention en confiant la mise en œuvre de formations à des organismes habilités. Pour cette raison, cette formation vise l'acquisition de compétences en santé et sécurité au travail dans l'activité professionnelle.

10.2 Modèle d'attestation de compétences professionnelle

Attestation de compétence professionnelle (Autorisation à réaliser la mission confiée)

Monteur – Utilisateur et Vérificateur journalier Échafaudages de pied – R408

Je soussigné : *M. / Mme Nom Prénom, fonction du signataire*
De l'entreprise : *Nom, raison sociale ou dénomination sociale de l'entreprise*

Atteste que : *M. / Mme Nom Prénom, fonction du salarié*

- A été déclaré médicalement apte le *JJ/MM/AAAA*
- A suivi une formation et a acquis les connaissances et les savoir-faire le *JJ/MM/AAAA* Par *Organisme Formation (voir Attestation de compétence formation)*

En foi de quoi j'autorise *M. / Mme Nom Prénom, fonction* dans le cadre de son activité professionnelle à :

- **Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous.**
 - **Montage avec console**
 - **Montage porte à faux,**
 - **Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès**
 - **Potence, poulie à cliquets et corde de levage**
- **Utiliser et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.**

Attestation de compétence professionnelle délivrée le : *JJ/MM/AAAA*

(Cachet de l'entreprise)
(Signature)
M. / Mme Nom Prénom
Chef d'entreprise (ou délégué)